

***CAPL DES B ET C DU 5 et 6 octobre 2009:
Recours de note***

LES AGENTS AU TRAVAIL LES NOTES AU REPOS !

La CAPL des cadres C s'est réunie le 5 octobre et celle des B le 6 octobre 2009. Elles devaient émettre un avis sur les recours en révision de note présentés par les agents et contrôleurs du département.

Cette année, les CAPL avaient à examiner 11 recours en catégorie C et 20 recours en catégorie B.

Le nombre de recours est largement en hausse par rapport à l'année dernière.

I/ Catégorie C

La Direction avait 13 mois à distribuer.

Sur les 11 dossiers présentés 6 collègues ont obtenu satisfaction:

- 2 collègues avaient une note d'alerte. L'un qui avait - 0,02 a obtenu -0, 01.
L'autre collègue qui avait -0,01 à obtenu 0,00.
- 2 collègues vont faire un recours en CAP Centrale avec l'avis favorable du Président de la CAP Locale.
- 1 collègue a vu sa note relevée de 0,01 à 0,02.
- 1 collègue pour laquelle l'avis pour l'accès au corps supérieur est passé de "réserve" à "favorable".
- Les 5 autres recours ont été rejetés. La Direction, malgré des débats parfois assez longs avec les représentants du personnel, a refusé de changer les notes. Pour elle, le notateur a attribué une note en rapport avec la manière de servir!

Les élus en CAPL n°3:

**Corinne TUFFIN et Guenaël MAZAT (titulaires)
Valérie FLUTEAU (suppléante) Bernadette LE LAY et Arya BOCQUET (experts)**

II/ Catégorie B

La Direction avait 7 mois à distribuer.

Sur les 20 dossiers présentés 6 collègues ont obtenu satisfaction.

- 1 collègue s'est vu attribuer 0,02 alors qu'elle n'avait que 0,00. Elle bénéficie ainsi d'un mois d'avancement.
- 5 collègues ont obtenu 0,01 en plus de leur note. Elles bénéficieront également d'un mois d'avancement. Parmi elles, un recours en CAP Centrale à eu "l'avis favorable" de la part de la Direction.

Le débat a été animé avec la Direction, tant sur le fond que sur la forme pour les dossiers. On observe assez souvent *l'incohérence entre la notation, le tableau synoptique et les appréciations littérales.*

Pour la Direction: un agent qui fait son travail mais qui n'a aucune tâche qui ne sort de ses fonctions ne nécessite pas d'avoir sa note valorisée!

La "pose" (selon la formule) de la notation est normale. Il faut qu'il y ait une rotation des mois attribués entre les collègues ! Peu importe la surcharge et les conditions de travail.

A travail égal notation inégale!

Les collègues n'ayant pas obtenu satisfaction au niveau local peuvent faire un recours en CAP Centrale dans les deux mois suivant la notification du résultat du recours. Nous sommes à leur disposition pour les conseiller.

Les élus en CAPL n°2

**Isabelle LEPREVOST - Bernadette LE LAY-Corinne TUFFIN (titulaires)
Arya BOCQUET (expert)**

FO DGFIP 92

Permanente: Arya BOCQUET - DDFIP- 12^{ème} étage - 12.22

Tel: 01 40 97 30 73

Courriel : fo.092@dgfip.finances.gouv.fr

Secrétaire Départementale : Bernadette LE LAY, (Trésorerie Boulogne)

Secrétaires Départementaux Adjoints : Alain PINATEAU, (Trésorerie Amendes)

Arya BOCQUET (Permanente) - Yann RABIEGA (TP Nanterre Male) - Ludovic LETELLIER (SIE Colombes)

Site départemental : www.fo-tresor-sd.fr/092/